Le tennis en fauteuil roulant

Règles du jeu Le tennis en fauteuil roulant est soumis aux mêmes règles que le tennis pour les personnes sans handicap telles que définies par la FIT, sauf que le joueur en fauteuil roulant a droit à deux bonds avant de frapper la balle. Il doit remettre la balle en jeu avant qu'elle ne fasse un troisième bond au sol. Le fauteuil fait partie intégrante du corps et tout règlement qui s'applique au corps s'adresse aussi au fauteuil roulant.

Le joueur de tennis de compétition en fauteuil roulant

Pour être admissible aux tournois accrédités par la FIT et aux Jeux paralympiques, le joueur doit avoir reçu un diagnostic médical de handicap moteur permanent. Ce handicap moteur permanent doit entraîner une perte importante de l'usage d'un ou des deux membres inférieurs. Le joueur doit répondre à au moins un des critères d'admissibilité suivants :

- une insuffisance neurologique de niveau S1 ou une insuffisance rostrale, associée à une perte de la fonction motrice ou ;
- une ankylose ou une arthrite sévère ou le remplacement d'une articulation de la hanche, du genou ou de la partie supérieure de la cheville ou ;
- l'amputation de n'importe quelle articulation rostrale d'une phalange métatarsienne ou ;
- une incapacité fonctionnelle d'un ou des deux membres inférieurs similaire aux points énumérés ci-dessus.

Un joueur quadriplégique doit respecter les critères énoncés ci-dessus. De plus, il doit souffrir d'une incapacité physique permanente qui entraîne une perte importante de la fonction d'un ou des deux membres supérieurs. Le joueur quadriplégique doit respecter au moins un des critères d'admissibilité suivants :

- une insuffisance neurologique de niveau C8 ou une insuffisance rostrale, associée à une perte de la fonction motrice ou ;

- l'amputation d'un membre supérieur ou ;
- la phocomélie d'un membre supérieur ou ;
- la myopathie d'un membre supérieur ou la dystrophie musculaire ou ;
- une incapacité fonctionnelle d'un ou des deux membres supérieurs similaire aux points énumérés ci-dessus.

Toute question ou appel concernant l'admissibilité d'un joueur est traité selon les procédures énumérées à l'annexe A.

Le service :

i. La balle de service peut, après avoir touché le sol dans le carré de service, toucher le sol une deuxième fois à l'intérieur ou à l'extérieur des limites du terrain avant que le relanceur la retourne.
ii. Le service est effectué de la façon suivante. Immédiatement avant d'amorcer le service, le serveur doit être immobile. Il peut alors se donner une poussée avant de frapper la balle.
iii. Durant le service, le serveur ne peut pas toucher, avec n'importe quelle roue, une partie du terrain autre que celle située derrière la ligne de fond, entre les prolongements imaginaires de la marque centrale et de la ligne de côté.
iv. Si la méthode de service précédente est physiquement impossible à respecter pour le joueur quadriplégique, le joueur ou une autre personne peut laisser tomber la balle pour que le serveur puisse la frapper. Cependant, la même méthode de service doit être utilisée pour tous les services.

La balle en jeu :

La balle demeure en jeu jusqu'à la fin du point. La balle doit être retournée dans le terrain de l'adversaire avant qu'elle fasse un troisième bond au sol. Le deuxième bond peut se produire à l'intérieur ou à l'extérieur des limites du terrain.

Le joueur perd le point :

i. S'il ne parvient pas à retourner la balle avant qu'elle touche trois fois le sol.
ii. S'il utilise n'importe quelle partie de ses pieds ou de ses membres inférieurs comme frein ou comme stabilisateur lors du service ou de la frappe de la balle ou si, en tournant ou en stoppant, il s'en sert contre le sol ou contre une roue quand la balle est en jeu.
iii. S'il ne parvient pas à garder une fesse en contact avec le fauteuil roulant lors de l'impact avec la balle.

Joueur en fauteuil roulant / joueur sans fauteuil roulant

Quand un joueur en fauteuil roulant joue avec ou contre un joueur sans fauteuil roulant, en simple ou en double, les règlements du tennis en fauteuil roulant s'appliquent au joueur en fauteuil roulant alors que les règlements du tennis sans fauteuil roulant s'appliquent à l'autre joueur. En l'occurrence, le joueur en fauteuil roulant a droit à deux bonds de la balle au sol tandis que l'autre joueur n'a droit qu'à un seul bond.

Note: La définition du membre inférieur comprend la jambe, y compris les fesses, la hanche, la cuisse, le genou, la cheville et le pied.